

Membre des réseaux Réserve de biosphère (Unesco) Géoparc mondial Unesco Charte européenne du tourisme durable (Europarc). ID: 084-258402346-20190528-2019_BS_141-DE

Une autre vie s'invente ici

Délibération **2019 BS 141** du Bureau Syndical du Parc naturel régional du Luberon

Objet: CONTRAT DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT RELATIF AU SUIVI DES MESURES NATURA 2000 SUR L'EVALUATION DE L'EFFICACITE DES MESURES DE CREATION ET D'ENTRETIEN DE MARES SUR LE SITE NATURA 2000 FR9301587 « LE CALAVON ET L'ENCREME »

L'an deux mille dix-neuf et le 28 mai à 14 h 30, les membres du Bureau syndical du Parc naturel régional du Luberon, convoqués le 21 mai, se sont réunis à Ansouis dans la salle des Associations, sous la présidence de Madame Dominique SANTONI. Le quorum était atteint avec 25 présents (22) ou représentés (3) pour 17 requis.

Etaient présents :

Mesdames Dominique SANTONI, Marie-Elisabeth CHRISOSTOME, Nathalie CZIMER-SYLVESTRE, Valérie DELONNETTE, Sabine GATIN, Roselyne GIAI-GIANETTI, Geneviève JEAN, Gisèle MAGNE, Yolande PRIMO, Noëlle TRINQUIER, Jacqueline COMBE, Paule DAPRES,

Messieurs André BERGER, Alain CAHOUR, Pierre FISCHER, Stéphane SAUVAGEON, Bernard FRAYSSINET, Mickaël CAVALIER, Jacques DECUIGNIERES, Philippe ROUX, Christian CHENEZ, Paul FABRE.

Avaient donné pouvoir :

Madame Gaëlle LETTERON à Gisèle MAGNE. Madame Nadine SARTO-BARANCOURT à Sabine GATIN. Monsieur Alain DEILLE à Geneviève JEAN.

Etaient excusés :

Madame Elisabeth AMOROS.

Messieurs Alain DEILLE, Philippe DAUMAS, Gérard MATHERON.

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu la charte du Parc naturel régional du Luberon adoptée par décret ministériel le 20 mai 2009 et notamment l'orientation A.1 « Protéger et gérer la biodiversité » et ses objectifs généraux A.1.7 « Veiller à l'évolution des secteurs VBM » et A.1.8 « Renforcer la protection des milieux exceptionnels » ;
- Vu l'arrêté du 1^{er} juillet 2015 portant approbation du Document d'Objectif (DOCOB) du site Natura 2000 FR9301587 « Le Calavon et l'Encrème » ;
- Vu les règles d'intervention financière de l'Agence Française pour la Biodiversité dans le cadre de l'Appel à Manifestations d'Intérêt (AMI) portant sur évaluation de l'efficacité de mesures de gestion mises en œuvre au sein du réseau Natura 2000;
- Considérant l'intérêt d'évaluer l'efficacité des mesures de gestion engagées sur les mares du site Natura 2000 FR9301587 « Le Calavon et l'Encrème » dont le Parc naturel régional du Luberon assure l'animation et la mise en œuvre.

Parc naturel régional du Luberon • 60 place Jean-Jaurès • BP 122 • 84404 Apt Cedex Tél : 04 90 04 42 00 • contact@parcduluberon.fr • 🖪 • www.parcduluberon.fr

Envoyé en préfecture le 18/06/2019 Reçu en préfecture le 18/06/2019 Affiché le

ID: 084-258402346-20190528-2019_BS_141-DE

Après en avoir délibéré, le Bureau syndical, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet et accepte la maîtrise d'ouvrage de l'opération « Contrat de recherche et de développement relatif au suivi des mesures Natura 2000 sur l'évaluation de l'efficacité des mesures de création et d'entretien de mares sur le site Natura 2000 FR9301587 « Le Calavon et l'Encrème »
- APPROUVE le plan de financement ci-après de l'opération et SOLLICITE l'aide financière maximale de l'Agence Française pour la Biodiversité :

Dépenses : 46 343 € TTC Recettes : 46 343 € TTC

35 000 € l'Agence Française pour la Biodiversité, soit 75.5 %

11 343 € Parc du Luberon, soit 24.5 %

 AUTORISE Madame la Présidente à signer les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision, et notamment le contrat de recherche et développement avec l'AFB valant convention financière.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

La Présidente, Dominique SANTONI